

LES BREVES

n°63

CALENDRIER

16 décembre

« *Wienachta Apéro* »
A partir de 16h

20 janvier

Fête de Saint Sébastien
10h
Messe interparoissiale

26 janvier

Quête pour le chauffage
de l'Eglise

27 janvier

Vœux du Maire
10h

2 février

Cartes de membres
A.S.D.

Nous avons appris avec tristesse, le décès de Monsieur Jean-Pierre FREY,
le dimanche 9 décembre.

Engagé et passionné, Monsieur FREY a été conseiller municipal de 1977 à 1983 et de
2001 à 2008 et Adjoint au Maire de notre Commune de 1983 à 2001.

Nous présentons à son épouse et à ses enfants, nos plus sincères condoléances

Conseil municipal du 15 novembre 2018

Cet automne a permis aux habitants de notre village de se retrouver à plusieurs occasions, les premières éditions du Firoba Apéro sous la halle qui ont connu un succès inattendu, le concert exceptionnel de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse qui a rempli l'église et enchanté le public et la cérémonie du 11 novembre qui fut un beau moment de communion à la mémoire de ceux qui se sont battus durant celle qui devait être la « der des der ».



Monsieur le Maire adresse ses chaleureux remerciements à Monsieur Kevin Wolf, très investi bénévolement au service de la commune et membre du jury départemental du fleurissement. Monsieur Wolf a réalisé le fleurissement de la place de la mairie et de la place du foyer sur son temps de loisirs. Merci et félicitations à lui.

Un chantier n'aura échappé à personne, celui des travaux de pose de la fibre optique qui ont débuté dans la rue du Chemin de Fer.

AFFAIRES FINANCIERES

La ligne de trésorerie instaurée en 2002 auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges d'un montant de 289 653.00 €, et renouvelée chaque année depuis 2003, arrive à échéance le 30 novembre 2018. Cette ligne de trésorerie est relative à l'acquisition de la propriété DEMANGE, le projet d'aménagement de l'ensemble de la zone est en cours de réalisation par la Société MEDIAPAR et la revente de la maison d'habitation interviendra dans le cadre de cet aménagement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a renouvelé le contrat de Fourrière avec la SPA de Mulhouse de 2019 à 2021.

Vu la demande de Madame Martine BLOCH, présidente de la Chorale sollicitant l'aide financière du Conseil de Fabrique pour l'achat d'un meuble de rangement à l'Eglise, le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 200.00 euros pour s'associer à cet achat.

AFFAIRES D'URBANISME

Périmètre délimité des abords : La commune de Durmenach abrite sur son territoire l'ancien manoir des Flaxlanden protégé au titre du code du patrimoine qui génère une servitude d'utilité publique globale appelée périmètre de protection de 500 mètres. Cette servitude s'étend en partie sur le ban communal de Roppentzwiller. L'architecte des bâtiments de France a proposé à la Communauté de communes Sundgau la mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour du manoir. La procédure de PDA intervient dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) d'Ill et Gersbach, elle permet de recentrer l'action de l'architecte des bâtiments de France (ABF) dans des secteurs présentant un intérêt architectural et patrimonial. Appelé à se substituer au périmètre de protection de 500 mètres, le PDA demeure une servitude d'utilité publique. Les conseils municipaux de Durmenach et de Roppentzwiller se prononcent sur le nouveau tracé avant que la Communauté de Communes Sundgau n'émette, à son tour, un avis sur le projet qui interviendra en même temps que l'arrêt du PLUI. La nouvelle délimitation sera ensuite soumise à l'enquête publique qui portera également sur le projet de PLUI arrêté. Le conseil municipal, à l'unanimité est favorable au nouveau périmètre.

Suite au courrier de Me Stehlin, concernant la **Succession de M. Joseph NIEFERGOLD** : Monsieur le Maire souhaite que tous les Conseillers municipaux présents donnent leur avis sur ce point, après un tour de table et à l'unanimité les propositions suivantes seront faites aux héritiers, par l'intermédiaire du notaire :

Section 1 parcelle n° 153 d'une surface de 9.18 ares à 50 000.00 € avec l'engagement de ne pas démolir la maison.

Section 6 parcelle n°15 HOFACKER 100 ares en zone non constructible à raison de 60 € l'are.

Section 6 parcelle n°9 52 ares en zone Nab à 80€ l'are.

Section 2 parcelles n°4 de 25.17 ares et n°5 de 21.91 ares à 40 € l'are.

Une réflexion sera conduite afin de trouver des solutions d'aménagement du site et du carrefour.

Mur du Cimetière : L'entreprise Omer KANLIER de Durmenach a achevé la construction du mur du cimetière. Ce mur de 109 m de long comprend 21 paliers et des couvertines en granit.

Espace Cinéraire : Sur les 8 cavurnes installées, une seule est encore disponible. Une extension de l'Espace cinéraire est envisagée.

Suite aux incivilités commises cet été au centre du village, il a été décidé de mettre en place très prochainement un **système de vidéosurveillance** dans le périmètre de certains espaces publics du village, une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat qui accompagne ces dispositifs.

COMMUNAUTE des COMMUNES

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement, de collecte et d'élimination des déchets 2017 : Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de ces 3 compétences et à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal. Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 établi par la Communauté de Communes Sundgau.

AFFAIRES GENERALES

Piste cyclable – Roppentzwiller : La Commune de Roppentzwiller souhaite entamer une réflexion pour limiter de façon contraignante la circulation d'engins motorisés sur la voie cyclable reliant nos deux villages, Monsieur le Maire prendra contact avec la Commune de Roppentzwiller.

Déploiement de la Fibre Optique - Convention de versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau : Le Conseil de la Communauté de Communes Sundgau a défini comme action d'intérêt communautaire la participation financière au déploiement de la fibre optique sur son territoire dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

La Communauté de Communes a signé à cet effet une convention de financement avec la Région Grand Est et validé la participation des Communes membres à cette opération à hauteur de 50 % du coût de déploiement de la fibre optique par le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes. Les modalités de versement de fonds de concours ont été validées lors du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017. Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de versement de fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau pour le déploiement de la fibre optique et autorise le Maire à signer la convention de financement.

AFFAIRES de PERSONNEL

Recrutement - Création d'un poste d'agent qui sera missionné pour le nettoyage des bâtiments communaux et la gestion des locations du foyer communal. Les lettres de motivation et CV sont à adresser à Monsieur le Maire.

AFFAIRES SCOLAIRES

En raison de son déménagement, Madame Sarah Wittig a démissionné de son poste de conseillère municipale et de déléguée de la Commune au Sias. Monsieur le Maire reprendra son poste de délégué au Syndicat scolaire et lui adresse ses plus sincères remerciements pour engagement au sein de notre Commune.

Durmenach
am Sunntig 16 dezamber
Dimanche 16 Décembre
ab 16 Ühr bis so lang as es hât
Wienachta
Noël
Festapéro Derma
Buvette - Sür und Siess
Régio Halle André Zundel

Société d'histoire décembre 2018

La Niesbach n'est pas une aire de déchets verts.

Après les tontes de gazon de ce printemps, ce sont des feuilles mortes qui ont été déversées dans le lit du ruisseau par un riverain qui n'était sans doute pas conscient des méfaits de ces embâcles qui peuvent devenir un vrai danger dans les bassins versants et qui nécessitent une intervention humaine pour rétablir les capacités d'écoulement des cours d'eau.

Espérons qu'il lira ces quelques lignes...



Niesbach : encore...



Quelques précautions à prendre avant le passage du Père Noël !

Sachez que les cambrioleurs mènent leur enquête bien avant les fêtes, notamment en observant vos allées et venues pour vos courses de Noël. Restez vigilants en déchargeant vos cadeaux, gardez-les à l'abri des regards indiscrets, de vos enfants bien sûr mais aussi des personnes malveillantes.

Le maître mot en cette période de fin d'année est la discrétion, et particulièrement sur les réseaux sociaux... La source idéale pour informer d'éventuels cambrioleurs que votre domicile déborde de cadeaux, ou qu'il est inoccupé. Pensez donc à sécuriser vos profils et à ne pas divulguer d'informations sur vos dates de départs en vacances ou vos projets de réveillon hors de chez vous.

Autre point important, pensez à prendre des photos de vos cadeaux et objets de valeur. En cas de cambriolage, cela sera autant de preuves pour votre assureur qui faciliteront votre dédommagement.



Mireille Vetter et l'équipe des catéchistes de notre communauté de paroisses, efficacement secondée par Caroline Radoch et Gérard Vetter ont préparé avec les jeunes de la Profession de foi, 32,750kg de Brettas dans la cuisine du Foyer communal mis à leur disposition par la Commune.

**Ces gâteaux seront vendus
au bénéfice de CARITAS.**

Bravo à eux
pour cette belle initiative !



Rédaction et impression : Mairie de Durmenach
Responsable de publication : Sabine Drexler